

JOCELYN OUELLETTE AVOCAT

6217, RUE LAURENDEAU, MONTRÉAL (QUÉBEC) H4E 3X8
TÉLÉPHONE (514) 436-0759 FAX (450) 823-2326 JO.OUELLETTE@GMAIL.COM

PAR COURRIEL : carolina.rinfret@regie-energie.qc.ca
ET PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDÉ)

Le 6 octobre 2025

Me Carolina Rinfret

SECRÉTAIRE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest,

5^e étage, bureau 5.100

Montréal (Québec) H2Z 1W7

DOSSIER R-4307-2025 : HQD - Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029

Objet: Demande de prolongation du délai pour les DDR du RNCREQ

Notre dossier: 025-0244-034

Chère consoeur,

Le RNCREQ a pris connaissance de la décision procédurale D-2025-098 et du calendrier pour le volet 1 qui y est établi, dont notamment la transmission des DDR d'ici ce vendredi 10 octobre, à midi.

Bien que le RNCREQ soit conscient que le calendrier de traitement du présent dossier se doit d'être serré en vue des audiences prévues en janvier 2026, il est malheureusement dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance du 10 octobre pour le dépôt de ses DDR. Pour les motifs qui suivent, **il demande donc à la Régie de prolonger ce délai minimalement au prochain jour ouvrable suivant, soit le mardi 14 octobre à 16h, mais sinon idéalement au mercredi 15 octobre, à midi.**

En effet, tant les analystes du RNCREQ que le soussigné ont dû concentrer leurs efforts dans les derniers jours pour finaliser et produire plus tôt aujourd'hui la preuve dans le dossier R-4305-2025, en plus d'entamer celle du dossier R-4306-2025 qui est due ce mercredi 8 octobre, à midi. Le RNCREQ souligne qu'il prévoit dédier sa journée de demain (7 octobre) et l'avant-midi du 8 octobre pour finaliser cette preuve dans les délais.

Par ailleurs, le 3 octobre dernier la Régie a convoqué certains intervenants (dont le RNCREQ) à une audience relativement aux contestations de DDR dans le dossier R-4306-

JOCELYN OUELLETTE AVOCAT

2025 ce jeudi 9 octobre, à 13h30. Le RNCREQ confirme que son analyste M. Philip Raphals et le soussigné seront présents en personne pour cette audience.

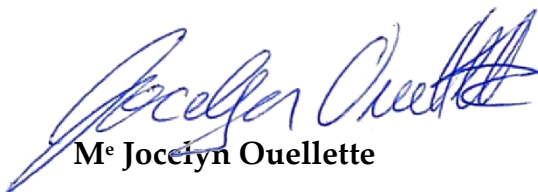
Enfin, le tout s'inscrit dans un contexte où tant les analystes du RNCREQ que le soussigné avaient déjà des engagements professionnels prévus cette semaine, dont notamment une vacation à la Cour supérieure pour le soussigné ce vendredi 10 octobre en avant-midi. Conséquemment, malgré leurs efforts et leur volonté, les analystes du RNCREQ et le soussigné sont dans l'impossibilité de remanier leurs agendas pour libérer du temps d'ici ce vendredi 10 octobre afin de préparer des DDR à l'attention du Distributeur.

Dans ces circonstances, le RNCREQ se voit contraint de demander à la Régie de prolonger le délai pour le dépôt de ses DDR.

Le RNCREQ souligne que la Régie pourrait faire droit à cette demande sans affecter de façon significative le calendrier déjà fixé pour le volet 1 dans la décision D-2025-098. En effet, d'une part ce ne sont pas tous les intervenants qui ont été reconnus dans les trois dossiers R-4305-2025, R-4306-2025 et R-4307-2025 et seulement l'AQCIE-CIFQ, OC et le RNCREQ sont convoqués à l'audience du 9 octobre dans le dossier R-4306-2025. Ce faisant, même si le RNCREQ était autorisé à déposer ces DDR en début de semaine prochaine, le Distributeur recevrait néanmoins un bon nombre de DDR de la part des autres intervenants et pourrait ainsi entamer son travail. Le fait de recevoir celle du RNCREQ un jour ouvrable ou deux plus tard ne devrait pas compromettre la date du 31 octobre 2025 pour la transmission des réponses. Dans tous les cas, le RNCREQ n'aurait pas d'objection si le Distributeur souhaitait transmettre les réponses à cette DDR le lundi 3 novembre à midi. Dans un tel scénario, la date pour la transmission de la preuve du RNCREQ pourrait être maintenue au 19 novembre et le calendrier fixé par la Régie ne serait pas autrement affecté par la présente demande de prolongation.

Dans ces circonstances, le RNCREQ soumet que sa demande de prolongation est raisonnable, justifiée et appropriée. Il prie ainsi la Régie de lui accorder idéalement jusqu'au mercredi 15 octobre, à midi pour le dépôt de sa DDR, ou alors minimalement jusqu'au 14 octobre à 16h.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consoeur, l'expression de nos plus cordiales salutations.



M^e Jocelyn Ouellette